



CENTRE FRANCE

REGLEMENT DE JEU

**« Carte bancaire : quelles assurances ?
Tentez de gagner une enceinte ou montre connectée ! »**

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE - OBJET

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit, dont le siège social se situe 3 avenue de la Libération – 63045 Clermont-Ferrand cedex 9, SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand, société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 162, organise un jeu intitulé « **Carte bancaire : quelles assurances ? Tentez de gagner une enceinte ou montre connectée !** » du **17/07/2021 à 8h** au **31/07/2021 à 23h30** accessible via le lien <https://jeu-centrefrance.credit-agricole.fr/carte-bancaire-queelles-assurances/0/lepgm/>. Ce lien est diffusé sur le site internet du Crédit Agricole Centre France www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance mais aussi sur des publications sur les comptes Facebook « Crédit Agricole Centre France » et Instagram « @ca_centrefrance ».

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure à l'exception des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France et des membres de leur famille (ascendants et descendants). Chaque participant **doit répondre aux 4 questions posées pour faire partir du tirage au sort final et remplir le formulaire de participation.**

Tous les champs du formulaire de participation indiqués par un astérisque doivent être complétés pour valider la participation au jeu.

Une seule participation par personne est autorisée. En cas de pluralité pour le même joueur (*à savoir plusieurs participations avec le même pseudo*), sa participation sera annulée de plein droit. La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier sans préavis les participants convaincus de plusieurs inscriptions, de toute autre manœuvre frauduleuse ou du non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement.

Le présent jeu est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

ARTICLE 3 : DESIGNATION DES LOTS

Le jeu est doté de **3** lots à savoir :

- **Lot 1 : Une montre connectée de la marque Samsung** d'une valeur commerciale unitaire de 269 €.
- **Lot 2 : Une montre connectée de la marque Samsung** d'une valeur commerciale unitaire de 269 €.

- **Lot 3 : Une enceinte connectée de la marque Google** d'une valeur commerciale unitaire de 99,99 €.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre objet ou service, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement partiel ou total.

En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le **2 août 2021**, au siège de la Société, parmi les bonnes réponses.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES LOTS

Les personnes tirées au sort seront averties par téléphone et seront invitées à venir retirer leur lot à l'agence Crédit Agricole Centre France de leur choix.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne se manifesterait pas dans un délai de 15 jours suivant l'annonce de sa victoire, il perd le bénéfice complet de sa dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation ne sera pas remise en jeu et la Société organisatrice pourra en disposer librement, de même qu'en cas d'absence de gagnant de la dotation.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Centre France pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté, écourter, reporter, proroger voire annuler la présente opération.

Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des lots, les gagnants ne pourront pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu emporte acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION DU REGLEMENT

Pendant toute la durée du jeu, le présent règlement sera mis à la disposition de toute personne qui en fera la demande via les réseaux sociaux du Crédit Agricole Centre France.

Le règlement pourra également être adressé gratuitement sur simple demande au Crédit Agricole Centre France, Unité Communication - 3 avenue de la Libération – 63045 Clermont-Ferrand cedex 9.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, les participants au jeu sont informés que les données à caractère personnel recueillies pour le compte du Crédit Agricole Centre France sont obligatoires pour participer au jeu et prétendre à la remise du lot, s'il y a lieu.

Ces données feront l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : participation au jeu, envoi des lots aux gagnants et prospection commerciale.

A ce titre, les participants au jeu autorisent le Crédit agricole Centre France à partager les données les concernant avec toutes les entités du Groupe Crédit Agricole, ses sous-traitants et éventuellement ses partenaires. La liste pourra être communiquée sur simple demande à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les informations recueillies via le formulaire peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression.

Ces droits peuvent être exercés par mail en écrivant à dpo@ca-centrefrance.fr ou par lettre simple accompagnée d'une copie de pièce d'identité signée à :

Crédit Agricole Centre France
Unité Communication
3, avenue de la Libération
63045 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Les données sont conservées pendant la durée du jeu et dans la limite de 3 mois à compter du tirage au sort.

Les frais de timbre exposés par un participant au jeu pour l'exercice de l'un des droits ou demandes figurant dans le présent article pourront lui être remboursés sur simple demande de sa part selon le tarif lettre simple de 20 grammes en vigueur au jour de la demande.

Fait à **Clermont-Ferrand**
Le 16 juillet 2021